



Ka Mât

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Auctionsale in France

SUITE À LA FERMETURE
D'UN SITE INDUSTRIEL,

Val Rotalys
Printing & Papers Solutions

ZA DES 3 TILLEULS
59850 NIEPPE

IMPRESSION ROTATIVE

ROTARY PRINTING

**VENTE EN SIMULTANÉ SUR
WWW.INTERENCHERES.COM
LIVE BIDDING ON THE INTERNET**



live interencheres-live.com
Enchères LIVE et ordres d'achat secrets



Mardi 26 Mars 2019

à 11h00

SALLE DES VENTES

Sur site VAL ROTALYS

ZA DES 3 TILLEULS

59850 NIEPPE

Tuesday, March 26th 2019

at 11.00 a.m

AUCTION ROOM

On site VAL ROTALYS

ZA DES 3 TILLEULS

59850 NIEPPE

► **Catalogue complet**
disponible sur notre site internet

► **Detailed catalogue**
on our website

www.lutece-industrie.com

www.interencheres.com

Pour tout renseignement / For all request : Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63

S.V.V. KA - MÂT

Commissaires-Priseurs – Agrément 2002-353

15, rue Raymond Poincaré - 92000 NANTERRE

Tel : +33 (0)1 47 25 00 87 Fax : +33 (0)1 47 21 86 59

E-mail : moretton.nico@gmail.com

Assisté par : **LUTÈCE INDUSTRIE**

Consultants internationaux en ventes industrielles

60, rue de Castagnary - 75015 PARIS

Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63 - English and Spanish : 33 (0)7 81 58 50 40

Fax : +33 (0)1 88 32 78 65 - info@lutece-industrie.com



AVIS AUX ACHETEURS

La présente vente sur Internet est régie par les Conditions Générales de Ventes figurant en fin de catalogue et par les Conditions Particulières indiquées ci-après :

VISITES

VISITES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AVANT LA VENTE

ET

Mardi 26 Mars 2019 de 8h00 à 11h00

**ZA des 3 tilleuls
59850 NIEPPE**

DEROULEMENT DE LA VENTE

La vente aura lieu le Mardi 26 Mars 2019 à 11h00

Salle des Ventes :

Sur site

**ZA des 3 tilleuls
59850 NIEPPE**

S.V.V. KA-MÂT

Commissaires-Priseurs – Agrément 2002-353

15 rue Raymond Poincaré

92000 NANTERRE

Tel: +33 (0)1 47 25 00 87 Fax: +33 (0)1 47 21 86 59

moretton.nico@gmail.com

Les adjudications sont faites HT. L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 13% HT (majorés de 3% HT en cas de vente via internet), ainsi que la TVA de 20% sur l'ensemble.

Pour les acheteurs assujettis et identifiés dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, indiquer leur numéro de T.V.A. et fournir l'attestation du numéro d'identification délivrée par l'Administration fiscale de leur Pays.

Pour les lots marqués d'un (*) se reporter aux Conditions Générales de Vente en fin de catalogue.

ENLEVEMENT DES LOTS

En référence à l'article 4 des conditions générales de vente, aucun enlèvement ne pourra être effectué sans la production d'une garantie de paiement (voir modèle dans ce catalogue) ou de chèque certifié.

Enlèvements uniquement sur rendez-vous

**A partir du Mercredi 27 Mars 2019 à 8h00 jusqu'au Vendredi 28 Juin 2019 à 16h00
Passé ce délais les clients devront acquitter un loyer mensuel s'élevant à 30 000€ HT**

PAIEMENT

BNPPARB COLOMBES PETITE GARE (02913)

Code Banque 3004 – Code guichet 02940 – N° de compte 00041000052 – Clé RIB 07

IBAN : FR76 3000 4029 4000 0410 0005 207 – BIC : BNPAFRPPXXX

GARANTIE BANCAIRE

Nous, soussignés, Banque :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Garantissons jusqu'à un montant de € (euros)

Les achats effectués

par Monsieur ou Madame

de la Société (*Company / Firma*) :

Siège Social :

R.C. :

titulaire, dans notre banque, du compte n°

lors de la vente aux enchères en ligne des matériels de la Sté Honoré

Pour paiement, Monsieur / Madame
De la Société établira un chèque que
nous garantissons dans les limites indiquées ci-dessus ou bien le paiement pourra être versé, dès sa première demande
écrite dans les mêmes conditions, au compte de :

S.V.V. KA-MÂT
Commissaires-Priseurs – Agrément 2002-353
15 rue Raymond Poincaré
92000 NANTERRE
Tel: +33 (0)1 47 25 00 87 Fax: +33 (0)1 47 21 86 59
moretton.nico@gmail.com

PAIEMENT

BNPPARB COLOMBES PETITE GARE (02913)
Code Banque 3004 – Code guichet 02940 – N° de compte 00041000052 – Clé RIB 07
IBAN : FR76 3000 4029 4000 0410 0005 207– BIC : BNPAFRPPXXX

Fait le, à

Signature

Cachet commercial

ORDRE D'ACHAT

Vente VAL ROTALYS
Du Mardi 26 Mars 2019
S.V.V. KA-MÂT
Commissaires-Priseurs – Agrément 2002-353
15 rue Raymond Poincaré - 92000 NANTERRE
Tel: +33 (0)1 47 25 00 87 Fax: +33 (0)1 47 21 86 59
moretton.nico@gmail.com

NOM : FONCTION :
SOCIETE (cachet):
ADRESSE :
CP et VILLE :
TELEPHONE : FAX :
EMAIL :
BANQUE :N° COMPTE
N° TVA :

Demandons à la S.V.V. KA-MÂT d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous pour le prix HT et hors frais (15,6 % TTC) maximum indiqué, lors de la VENTE aux ENCHERES :

« VAL ROTALYS du Mardi 26 Mars 2019 »

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.
Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque/espèces ainsi qu'une GARANTIE DE PAIEMENT d'après le modèle proposé au catalogue.

N° de LOT ou Ensembles	OFFRE MAXIMUM en € HT et HORS FRAIS	Prix adjugé en € HT et HORS FRAIS

DATE :

SIGNATURE :

N° Lot	Description	Situation
1	Helioklischograph HELL GRAVURE SYSTEMS K6 dernière génération, N°066408024, année 2006, gestion des fichiers par système DALIM et HELL	Atelier Gravure
2	Helioklischograph HELL GRAVURE SYSTEMS K6 dernière génération, N°066408025, année 2006, gestion des fichiers par système DALIM et HELL	Atelier Gravure
8	Dé-pelliculeuse KASPAR WALTER, type 30D 9 08 000, N°208076, année 2008	Atelier Galvano
9	Dégraisseuse KASPAR WALTER sans type ni numéro apparent	Atelier Galvano
10	Chromeuse KASPAR WALTER, type 83 G 9 03 000, N°206079, volume 3800 L, année 2006 avec un bain de chrome d'environ 2000 L	Atelier Galvano
11	Cuivreuse KASPAR WALTER, type 73A 8 09 000, N°206078, volume 3750 L, année 2006 avec un bain de cuivre d'environ 2000 L	Atelier Galvano
12	Polisseuse KASPAR WALTER sans type ni numéro apparent	Atelier Galvano
13	Ligne de galvano KASPAR WALTER Faculté de réunion des lots 8 à 12	
15	<p>Rotative CERUTTI pour impression d'héliogravure, modèle R335, année 2006, cap d'impression 150 T/jour, laize maxi 3880 mm, mini 1950 mm comprenant :</p> <p>1 dérouleur porte bobine modèle PB335, diamètre maxi 1350 mm avec broche expansible pour des âmes avec diamètre intérieur 76,2 mm et 150 mm, 8 éléments d'impression, modèle ES335, capacité des réservoirs d'encre 300L, 1 groupe des barres de retournement et d'entraînement modèle DT 1/16/16/16, 1 plieuse modèle PV171D7, 2 piqueuses modèle CC141/L4 avec équipement électrique et électronique.</p> <p>Groupes équipés d'assistance électrostatique de marque SPENGLER, du système de contrôle viscos et colorimétrique de marque CELIO.</p> <p>Système GRAFIKONTROL pour le contrôle automatique des bandes (CR8), le repérage couleurs (CR 39), le contrôle automatique vapeur /chauffage et orthogonalité (CR12).</p> <p>Equipée du contrôle de la qualité de la bobine en cours de défilement (PAPERSCAN).</p>	Local impression

N° Lot	Description	Situation
16	Environ 186 cylindres	Magasin cylindres
17	Magasin dynamique pour stockage des cylindres comprenant 48 supports d'une capacité de 7 à 15 cylindres chacun en fonction des diamètres avec pince de préhension, convoyeur et armoire de commande	Magasin cylindres
20	Poste de distribution pour les encres comprenant 5 pompes ROTAN et 5 pompes de dépotage colorant	Local encre
21	Poste de récupération de solvant (Toluène) à l'aide d'un process utilisant le charbon actif de marque LURGI, année 1995	Local solvant
30	Convoyeur aérien GÄMMERLER pour revue comprenant 2 rouleaux presseurs PS300 et 8 postes de descente FS260	Local impression
31	Rouleau presseur MULLER MARTINI (Ref.P3), type 0366.0414, N°MMZO 1 152 304-10	Local impression
32	Convoyeur à bande double distributions RIMA-SYSTEM, type RS259, N°17 1946-SA, larg. 500 mm, année 2017	Local impression
33	Rogneuse rotative MULLER MARTINI (Ref.M1), type 0441 0402, N°MMZO 1 152 304-40 N°01, année 2006	Local impression
34	Convoyeur d'angle MULLER MARTINI (Réf. R1), type 0566 0401, N°MMZO 1 152 304-40, larg. 500 mm, année 2006,	Local impression
35	Rogneuse rotative MULLER MARTINI (Ref.M2), type 0441 402, N°MMZO 1 152 304-40 N°02, année 2006	Local impression
36	Convoyeur d'angle MULLER MARTINI, type 0566 0400, N°MMZO 1 152 304-40, année 2006	Local impression
37	Empileur RIMA SYSTEM, type RS-36S-13A, N°369934, année 2017	Local impression
38	Stackeur RIMA SYSTEM, type RS110, N°110-001-0358, année 2017	Local impression
39	Cercleuse SCHNEIDER, type 50-2004.1 Q, N°6408, année 2011	Local impression
40	Convoyeur à tapis (Réf. C12) longueur 6m avec contrôleur de sangle	Local impression
41	Cercleuse SCHNEIDER, type S0-2004.1.L, N°6374, année 2011	Local impression
42	Rouleau presseur MULLER MARTINI, sans type ni N° apparent	Local impression
43	Convoyeur à bande double distributions RIMA-SYSTEM, type RS259, N°17 1946-BA, année 2017	Local impression

N° Lot	Description	Situation
44	Rogneuse rotative MULLER MARTINI (Ref.M3), type 0441 0402, N°MMZO 1 152 303-40 N°01, année 2006	Local impression
45	Convoyeur d'angle MULLER MARTINI (Réf. R4), type 0566 0401, N°MMZO 1 152 303-40, année 2006	Local impression
46	Rogneuse rotative MULLER MARTINI (Ref.M4), type 0441 0402, N°MMZO 1 152 303-40 N°02, année 2006	Local impression
47	Convoyeur d'angle MULLER MARTINI, type 0566 0400, N°MMZO 1 152 303-40, année 2006	Local impression
48	Empileur RIMA SYSTEM, type RS-36S-13A, N°369933, année 2017	Local impression
49	Stackeur RIMA SYSTEM, type RS110, N°110-001-0357, année 2017	Local impression
50	Cercleuse SCHNEIDER, type SSB 2200.1 Q, N°4907, année 2006	Local impression
51	Cercleuse SCHNEIDER, type S0 2004.1 L, N°6372, année 2011	Local impression
52	Convoyeur à bande avec renvoi d'angle à rouleaux AFFELDT (Réf. R5), type KD45, N°443, année 2006	Local impression
53	2 convoyeurs à bande long. 1400 mm, larg. 500 mm et long. 800 mm, larg. 500 mm	Local impression
54	Convoyeur à bande avec renvoi d'angle à rouleaux AFFELDT (Réf. R6), type KD45, N°443, année 2006	Local impression
55	Convoyeur à bande long. 1450 mm, larg. 500 mm, relevable en sortie	Local impression
56	Convoyeur en S, maille plastique, long. 4500 mm, larg. 460 mm	Local impression
57	Unité de palettisation automatique UNITECH, mod. UNIWRAP LIGNE, N°07032, année 2007 comprenant : un palettiseur en entrée, convoyeur à rouleau, 2 bras automatiques pour pose des coiffes carton, cercleuse, filmeuse et environ 15 m de convoyeur à rouleaux en sortie	Local impression
58	Chaîne de finition Faculté de réunion des lots 30 à 57	
60	Compteur empileur MULLER MARTINI, mod. AVANTI PLUS, type 0443.400, N°MMZO 1 152 307-10, année 2006 avec palettiseur en sortie	Local impression
61	Compteur empileur MULLER MARTINI, mod. AVANTI, type 0377.401, N°MMZO 220501-50, année 1999 avec palettiseur en sortie	Local impression

N° Lot	Description	Situation
62	Cercleuse SCHNEIDER type SA 01, N°6516, année 2012	Local impression
70	Chaudière vapeur BABCOCK WANSON, type BWD, modèle 80, année 2016, puissance utile 5524 KW, pression maxi 15 BAR, gaz naturel, puissance électrique 25 KW, température maxi fluide 201°C, équipée d'un bruleur type M+330, N° B16/16918, année 2016.	Chaufferie

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La vente est conduite par l'opérateur de ventes volontaires (l' « OVV »).

En cette qualité, l'OVV agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre l'OVV et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales de vente (les « CGV »).

LA VENTE ET SON DÉROULEMENT

Article 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant.

En cas de double enchère, le lot sera remis en vente et le public admis à enchérir à nouveau.

Article 2

La vente a lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de vente. L'OVV se réserve toutefois le droit de s'écarter de l'ordre du catalogue, de réunir ou diviser des lots, ou retirer des lots qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, même après enchères dépassant la mise à prix.

Article 3

Les matériels sont vendus dans l'état où ils se trouvent lors de la vente, sans aucune garantie ni aucun recours. L'acheteur potentiel est considéré comme compétent, et réputé avoir pris connaissance de l'état du matériel lors des expositions. Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles. Les cotes, quantités et qualités figurant au catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garanties.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

Article 4

Les adjudications sont faites HT. L'adjudicataire paiera, en sus du prix d'adjudication des frais acheteurs de 13 % HT ainsi que la TVA sur ces frais, soit 15,6 % TTC.

Pour être effectif, le paiement se fera :

- soit en espèces dans le respect de la réglementation en vigueur, soit 1 000 €,
- soit par chèque certifié ou par chèque accompagné obligatoirement d'une garantie bancaire (voir modèle dans ce catalogue),
- soit par virement bancaire (mode de règlement exigé pour les acheteurs hors France)

Les acheteurs hors France devront s'acquitter du montant de la TVA française au taux de 20 %, comme caution. Cette somme sera remboursée sur présentation du document de transport pour les acheteurs de la CEE et sur présentation du document d'export pour les acheteurs hors CEE.

L'ensemble des frais bancaires restera à la charge de l'acheteur.

Article 5

Conformément aux dispositions de l'article L.121-8 du Code de la consommation, les ventes aux enchères publiques sont exclues du champ du droit de rétraction.

Article 6

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis à la vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant, sans préjudice des dommages et intérêts dus par ce dernier. Dans le cas où le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, l'OVV se réserve la possibilité de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial de l'objet concerné et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur ainsi que les coûts que l'organisation de cette nouvelle enchère a générés.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET GARANTIES

Article 7

Les acheteurs deviennent responsables de leurs lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement. A compter de l'adjudication, le vendeur ne saura être tenu pour responsable de la disparition partielle ou totale du lot adjudgé, ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés.

ENLEVEMENT DES LOTS ADJUGES

Article 8

Les enlèvements devront être effectués par l'acheteur dans les délais annoncés dans le catalogue.

Dans le cas où les lots ne seraient pas retirés dans les délais impartis, le vendeur se réserve le droit d'appliquer aux acheteurs retardataires des frais de stockage et de gardiennage, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

Article 9

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement au lot adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites. Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableau de commande des machines.

Article 10

L'acquéreur est responsable des dommages qu'il cause à autrui ou sur les biens d'autrui.

En cas de nécessité de démonter un bien immobilier pour enlever un ou plusieurs lots adjugés, l'acquéreur ne pourra procéder au démontage du bien qu'après accord de la SVV KA-MÂT et suivant les termes et conditions définis dans cet accord. Un dépôt en rapport avec les dommages pouvant être occasionnés au bâtiment et à ses installations sera effectué par l'acheteur. Si de tels dommages apparaissent, le dépôt sera applicable au paiement en compensation des réparations des dommages. Si le dépôt s'avérait insuffisant pour couvrir les dommages occasionnés par l'acheteur sur le bien immobilier, ce dernier devrait prendre à sa charge l'intégralité des frais de remise en état dudit bien. En l'absence de dommage, le dépôt sera rendu à l'acheteur.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS MATERIELS

Article 11

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier 1981 - décrets 80-543 et 544) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993 - décrets 93-40) et le certificat de conformité.

Article 12

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le descriptif figurant dans le catalogue de la vente.

Article 13

Les machines non conformes sont vendues inaptes à la mise en production et il sera mentionné sur le catalogue de vente la mention « absence de certificat de conformité » afin que l'acquéreur puisse prendre connaissance de l'état de la machine avant l'adjudication et cette mention figurera également sur le bordereau d'adjudication. Elles seront donc vendues en l'état et l'adjudicataire devra impérativement signer une attestation de non-conformité de machines et éléments de production au moment du règlement du bordereau d'adjudication. La cession sera donc conditionnée à la signature par l'adjudicataire d'un engagement écrit rappelant qu'il est informé de l'absence de certificat de conformité et qu'il reconnaît que le bien d'équipement ne peut être utilisé dans sa finalité habituelle.

Par voie de conséquence, l'acquéreur s'engage formellement à ne pas utiliser le matériel tant qu'il ne sera pas muni du dit certificat de conformité réglementaire précité et reconnaît qu'en l'état ce matériel ne peut être destiné qu'à la destruction ou au démontage en pièces.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14

Les stipulations des présentes CGV sont indépendantes les unes des autres. En conséquence, si l'une ou plusieurs stipulations des CGV étaient tenue pour non valides ou déclarées telles en application d'un texte légal ou réglementaire ou à la suite d'une décision judiciaire définitive, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.

Article 15

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Toute contestation relative à leur existence, validité, opposabilité ou exécution sera soumise aux tribunaux de Paris.

Article 16

Les présentes conditions de vente sont réputées connues et acceptées sans réserve par l'acheteur.

Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française, régit la vente ; toute traduction n'est qu'indicative.

* * *



► **Poste de récupération des solvants LURGI (1995):** process utilisant le charbon actif
 ► *LURGI solvent recovery station (1995) employing a process using activated carbon*

Ce dépliant photos ne présente qu'un échantillon des matériels proposés à la vente.

POUR PLUS DE DÉTAILS, VEUILLEZ TÉLÉCHARGER

LE CATALOGUE SUR NOTRE SITE

www.lutece-industrie.com

This photo flyer only contains a survey of the objects to be auctioned.

FOR MORE DETAILED INFORMATION, PLEASE DOWNLOAD

THE CATALOGUE ON OUR WEBSITE

www.lutece-industrie.com

VISITES

VAL ROTALYS

ZA des 3 tilleuls
59850 NIEPPE

Sur rendez-vous avant la vente
auprès de Lutèce Industrie

ET

Mardi 26 Mars 2019
de 8h00 à 11h00



VIEWING

VAL ROTALYS

ZA des 3 tilleuls
59850 NIEPPE

By appointment before sale
with Lutèce Industrie

AND

Tuesday, March 26th 2019
from 8h00 a.m to 11h00 a.m

CONDITIONS DE VENTE : Les conditions générales de vente sont précisées au catalogue, notamment en ce qui concerne les restrictions sur la vente des matériels non conformes aux dispositions techniques ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires françaises. Les lots concernés sont repérés par un astérisque dans le catalogue de vente. Le paiement des lots s'effectue au comptant majoré du montant des frais 13% HT.

Paiement/ Bank details			
BNP COLOMBES PETITE GARE [02913]			
Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
30004	02940	00041000052	07
IBAN	FR76 3000 4029 4000 0410 0005 207		
BIC	BNPAFRPPXXX		



LUTÈCE INDUSTRIE

Consultants internationaux en ventes industrielles
60, rue de Castagnary
75015 PARIS

Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63

Fax. : +33 (0)9 70 60 56 68

English and Spanish : 33 (0)7 81 58 50 40

info@lutece-industrie.com

CARTE D'ENREGISTREMENT REGISTRATION CARD

Pour vous enregistrer, merci de nous remettre ce formulaire lors des visites ou avant la vente, avec votre carte de visite si possible et impérativement un chèque signé à l'ordre du CPJ ou de la SVV.

To be registered, please give us back this document during the visit or before the auction, with your business card if possible and auction being cash, to give bank guarantee.

N° ACHETEUR / BUYER

SOCIÉTÉ / COMPANY :

ADRESSE / ADDRESS :

CODE POSTAL / ZIP CODE : **VILLE / TOWN :**

TÉLÉPHONE / PHONE : **PAYS / COUNTRY :**

TÉLÉCOPIE / FAX : **E-MAIL :**

N° TVA INTRA. / VAT NUMBER

- UNIQUEMENT POUR LES ACHETEURS ÉTRANGERS -

NOM / LAST NAME :

FONCTION / FUNCTION :

MOBILE :

DATE :

SIGNATURE :

GARANTIE BANCAIRE OUI / YES NON / NO
BANK GARANTEE

Montant / Amount :

ESPÈCES / CASH OUI / YES NON / NO

Montant / Amount :

CHÈQUE / CHECK OUI / YES NON / NO

CARTE BLEUE / CREDIT CARD OUI / YES NON / NO

VIREMENT / BANK TRANSFER OUI / YES NON / NO



LUTÈCE INDUSTRIE

Consultants internationaux en ventes industrielles

60, rue de Castagnary - 75015 PARIS

www.lutece-industrie.com

Tél. : +33 (0)1 39 56 07 63

English and Spanish : +33 (0)7 81 58 50 40

info@lutece-industrie.com